

Les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (S.A.A.C.E.)

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 125 (2015-2016) 1

- Question écrite du **27/01/2016**

- de LEGASSE Dimitri
- à TILLIEUX Eliane, Ministre de l'Emploi et de la Formation

La presse relate régulièrement l'exemple de personnes étant au chômage et qui se sont lancées en tant qu'indépendants, devenant leurs propres patrons, grâce à des aides de la Région wallonne. C'était encore le cas récemment et ça me donne l'occasion de revenir vers vous pour faire le bilan des S.A.A.C.E. (Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi).

Ces structures permettent d'accompagner les personnes souhaitant devenir indépendant en les encadrant financièrement, psychologiquement (coaching) et en leur permettant de conserver leurs droits aux allocations de chômage. Ce sont des « couveuses » d'entreprises

Depuis la création des S.A.A.C.E., en 2008, beaucoup d'emplois ont été ainsi créés et je m'en félicite.

Madame la Ministre peut-elle dresser un bref bilan du travail et des résultats effectués par les S.A.A.C.E. depuis leur création en 2008, et notamment sur les derniers chiffres de 2015 ?

La majorité des entreprises ainsi créées continue-t-elle à fonctionner une fois la période d'encadrement passée ?

Apparemment, le suivi serait renforcé à travers le plan Marshall 4.0. Madame la Ministre peut-elle m'en dire plus ?

- Réponse du **02/03/2016**

- de TILLIEUX Eliane

La presse se fait en effet de plus en plus le relais médiatique des nouveaux entrepreneurs, à décliner au masculin comme au féminin et nous ne pouvons que nous en réjouir ...

Jeunes ou moins jeunes, ces entrepreneurs représentent un ensemble de « success stories » qui ont valeur d'exemples et montrent que la Wallonie est entreprenante.

On parle ici d'autocréation d'emploi et les premiers à féliciter sont les entrepreneurs

eux-mêmes pour leur esprit d'initiative, mais également les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi pour le professionnalisme et le dynamisme dont elles font preuve au quotidien.

En termes de chiffres, ceux de l'année 2015 seront disponibles dès la fin de ce mois via les rapports que les SAACE vont rentrer au Service public de Wallonie.

Pour la période 2009 et 2014, selon les données collectées par la Direction de l'Emploi du SPW, ce sont exactement 2.793 entreprises qui ont été créées, avec une constante augmentation d'année en année, ce qui laisse augurer pour 2015 un nombre approximatif de 750 créations d'entreprises, en ce compris quelques reprises d'activités, menées à bien avec le soutien de la Sowecsom.

Ce beau succès, en termes de création d'activité, est en outre renforcé par la pérennité des activités créées. Actuellement, les services du SPW, sur la base des enregistrements à la Banque Carrefour des Entreprises, constatent un taux de pérennisation à 3 ans, qui oscille entre 86 et 95 %. C'est également une donnée importante, car outre le fait de « créer », les activités ne sont pas des feux de paille, elles offrent un réel avenir à ceux qui les portent. Dans la même dynamique, elles sont également génératrices d'emplois salariés ...

C'est pourquoi, dans le cadre du Plan Marshall 4.0, j'ai proposé de renforcer le suivi postcréation des SAACE pour aider les entrepreneurs à ancrer les bons réflexes de gestion acquis pendant la phase d'accompagnement et à se familiariser, s'appuyer sur les multiples soutiens et outils régionaux et locaux mis à sa disposition (par exemple : airbag, le soutien financier de la Socamut, programmes de formation continue, Centre d'entreprises en difficulté, centres de coworking, les réseaux d'entrepreneurs, ...).

Soutenir l'esprit d'entreprendre, faciliter l'accès à l'entrepreneuriat et encourager son développement sont des priorités de la Déclaration de politique régionale et, avec mes collègues du Gouvernement, j'y suis particulièrement attentive.